



DOULAINCOURT-SAUCOURT

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 10 MARS 2017



L'an deux mil dix sept, le 10 mars à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 6 mars 2017, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Mme Mauricette LOMBARD, M. Raphaël BILLETTE, Mmes Sabine FABRE, Maria-Luisa OTERO, MM. Jacky DUPONT, David KOËHL, Pierre THEVENOT, Julien PATZOURENKOFF

Absents excusés : M. Jean-François GEOFFRIN

Procurations : M. Jean-François GEOFFRIN à M. Julien PATZOURENKOFF

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BAUDOIN

Ordre du jour :

1- Approbation du Procès Verbal du Conseil du 07 février 2017

2- Travaux d'aménagement de la voirie Rue du Général Leclerc

3 - Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation du « Bar de l' Industrie"»

4 - Installation de défibrillateurs

5 - Subventions diverses

6 - Point par la Commission des "Fêtes et Cérémonies"

7 - Point par la Commission "Environnement et Embellissement du Village"

8 - Indemnités des élus

9 - Bois : modification du programme des coupes 2018-2024

10 - Organisation d'une consultation de la population sur le projet BISON (point mis à l'initiative du 1er adjoint)

11 - Questions diverses



1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 07 février 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 7 février 2017, est adopté à l'unanimité.

(erratum : il faut ajouter M. David KOËHL dans la liste des présents au conseil du 07/02/17)

Les séances du Conseil Municipal sont des réunions publiques où le public est le bienvenu. Pour tenir compte de la présence d'un certain nombre de spectateurs venus de Gudmont, le Maire propose de commencer la séance par son dernier point.

2 - Organisation d'une consultation de la population sur le projet BISON (point mis à l'initiative du 1er adjoint)

Le Maire rappelle que le projet BISON est un projet d'installation d'une unité de reconditionnement de déchets radioactifs sur le territoire de la commune voisine de Gudmont. Les colis seraient ensuite ré-acheminés vers leur lieu de stockage.

Il rappelle la multiplication de ce type de projets ces derniers mois, à Gudmont, Joinville et Saint-Dizier sur un territoire déjà marqué par le site de Soulaines et plus encore par le projet CIGEO à BURE.

Dans ces conditions, il apparaît important au Maire que les élus s'interrogent sur les conséquences d'une telle évolution pour le territoire et ses habitants.

Le maire rappelle enfin que, quelles que soient ses opinions personnelles sur le sujet, il n'a pas été mandaté pour émettre un avis au nom de la population, le thème n'ayant pas été abordé lors des élections. Il rappelle à cette occasion l'absence de consultation de la population par la précédente municipalité alors qu'elle engageait la commune dans une candidature pour un site d'enfouissement FAVL.

Le Maire pense que la consultation de la population légitimera la position de la municipalité si celle-ci est amenée à se prononcer.

M. Jean-Pierre BAUDOIN rappelle que la question posée aux élus ce soir n'est pas de se prononcer pour ou contre le nucléaire, ni d'émettre un avis sur le projet de Gudmont, mais de se prononcer sur l'intérêt d'organiser une consultation de la population.

Il rappelle qu'avant Gudmont il y a eu le projet FAVL en 2008 et encore plus tôt en 98 le « laboratoire de recherche » de BURE, première étape de la création d'un gigantesque centre d'enfouissement de déchets nucléaires notamment HAVL. Il rappelle la promesse jamais tenue d'une consultation des populations comme préalable au lancement de CIGEO. Il informe les élus de ses prises de contact avec l'EODRA (Association des Elus de Lorraine et Champagne-Ardenne opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs et favorables à un développement durable) désireuse d'organiser une telle consultation.

M. Julien PATZOUENKOFF signale qu'il ne lui paraît pas obligatoire de délibérer pour permettre l'organisation de la consultation par une association.

Le Premier Adjoint pense cependant qu'il est important que les élus signifient par une délibération, leur soutien au principe de la consultation des populations.

Après avoir donné la parole à l'ensemble des élus, le Maire donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre à la disposition de l'association EODRA les moyens nécessaires à l'organisation d'une consultation de la population, portant sur l'ensemble des questions soulevées par le projet d'installation d'une unité de conditionnement de déchets nucléaires sur le village voisin de Gudmont.

3 - Travaux d'aménagement de la voirie Rue du Général Leclerc

Le Maire rappelle aux élus la tenue de deux réunions de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) avec le maître d'œuvre (Géomètre Expert de Montier en Der) le 07/02 puis le 14/02 pour l'ouverture des plis et l'examen des offres. Sur les 19 dossiers retirés, 3 entreprises ont déposé leur proposition.

Après une dernière négociation, une ultime réunion de la CAO s'est déroulée le 20/02 pour analyser les offres.

Le Maire présente les trois devis reçus :

- COLAS-EST (Chaumont) 299 200.31 € HT soit 359 040.37 € TTC ;
- EUROVIA (Saint-Dizier) 295 000.00 € HT soit 354 000.00 € TTC ;
- EIFFAGE TP (Chaumont) 281 292.25 € HT soit 337 550.70 € TTC.

Le choix s'est porté sur le mieux-disant et non sur le moins-disant : les notes ont été attribuées en fonction du prix pour 50 %, de la valeur technique pour 30 % et des délais pour 20 %. L'entreprise obtenant la meilleure note est l'entreprise Eiffage TP.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'analyse de la CAO et choisit l'offre d'EIFFAGE TP pour un montant de 281 292.25 € HT soit un montant de 337 550.70 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

4 - Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation du « Bar de l'Industrie »

Monsieur le Maire rappelle le projet de reprise et réhabilitation du « Bar de l'Industrie ».

La réalisation de ce projet complexe et ambitieux nécessite le recours à un maître d'œuvre. Trois cabinets de maîtrise d'œuvre ont été consultés. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 14 février pour étudier le résultat de cette consultation :

- BORTOLUZZI Ingénierie (Bologne) : taux de 9.85 % HT
- Eric LIÉGEOIS - Conception (Chaumont) : taux de 9.80 % HT
- H2M Ingénierie (Brethenay) : taux de 8.50 % HT

Le montant des honoraires est donné en pourcentage du montant Hors Taxes définitif des travaux exécutés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société H2M Ingénierie pour un taux de 8.5 % H.T. du montant définitif des travaux exécutés, et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5 - Installation de défibrillateurs

Monsieur le Maire revient sur le projet d'équipement de la commune en défibrillateurs automatiques. L'installation de défibrillateurs cardiaques entièrement automatiques permet d'accroître considérablement les chances de sauver les victimes à condition que les appareils soient disponibles, facilement accessibles et connus du grand public. Toute personne sans formation particulière est apte à utiliser ces appareils.

Monsieur le Maire présente aux élus la proposition du Maire de la Commune de Rouvroy-sur-Marne qui a négocié un achat groupé de défibrillateurs. La meilleure offre (société MEFRAN) s'élève 1 719 € HT par équipement (ensemble comprenant un défibrillateur automatique LifePack CR+, ses accessoires, une armoire de fixation chauffée et une formation pour le personnel communal). Un contrat de maintenance «Sérénité» a également été négocié pour un montant de 130 € HT/an auprès de la société CARDIOP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention : Madame Maria Luisa OTERO) autorise Monsieur le Maire à valider l'achat de 3 packs défibrillateur automatique LifePack CR+, pour un montant de 1 719 € HT l'unité, auprès de la société MEFRAN, ainsi que le contrat de maintenance «sérénité» pour 130 € HT/an auprès de CARDIOP.

6 - Subventions diverses

Le Maire informe les élus de la modification des règles concernant certaines demandes de subvention. La loi NoTRE et le transfert de la compétence Sport à la

Communauté de Communes interdisent désormais aux communes d'accorder des subventions aux clubs sportifs.

Le montant des subventions aux associations ne devrait pas être affecté par ce transfert, mais ces dernières devront adresser leurs demandes directement à la Communauté de Communes et la démarche sera plus lourde sur le plan administratif.

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du lycée Edme Bouchardon de Chaumont, pour un séjour pédagogique à Londres du 12 au 18 mars 2017, pour une élève de terminale habitant la commune de Doulaincourt-Saucourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 40 € au lycée Edme Bouchardon pour le séjour pédagogique à Londres d'une élève de terminale habitant la Commune.

7 - Point par la Commission des « Fêtes et Cérémonies »

M. Raphaël BILLETTE confirme aux élus la tenue du Concert d'Eléonore BOVON le vendredi 9 juin à 20H, en l'église Saint-Martin de Doulaincourt.

Ce concert sera entièrement consacré aux chansons de Jean FERRAT. La chanteuse sera accompagnée par deux instrumentistes.

M. Raphaël BILLETTE communique aux élus les dates prévisionnelles retenues pour les six séances de la prochaine saison de « Cinéma à Doulaincourt » organisée par l'association Ciné-Clap : 23 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 8 décembre, 12 janvier et 2 février.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise sa Belote à la salle des Fêtes de Saucourt le dimanche 15 avril à 20h30.

La date de la Visite du Marais des Grands Prés de Saucourt, organisée chaque année avec M. Yohann BROUILLARD du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne n'est pas encore arrêtée.

M. Jean-Pierre BAUDOIN évoque le projet d'un concert d'Orgue annuel permettant de préserver et mettre en valeur l'orgue classé de l'église Saint-Martin. Des contacts ont été pris pour étudier dans un premier temps les questions posées par l'entretien de l'instrument.

8 - Point par la Commission « Environnement et Embellissement du Village »

M. Pierre THEVENOT revient sur la tenue de la réunion publique du 2 mars qui a vu une quinzaine de participants échanger sur les choix à faire en matière notamment de fleurissement, sur les améliorations à apporter à ce qui a déjà été fait et sur les

moyens permettant d'impliquer plus encore la population.

M. Pierre THEVENOT revient également sur un certain nombre d'incivilités constatées ces derniers mois, dont le vol de l'arbre de Judée qui avait récemment été planté au stade.

M. Julien PATZOUENKOFF évoque les contraintes du passage imminent à la norme « Zérophyto » qui va nécessiter de faire des choix rapidement, notamment en terme de matériel.

9 - Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de modifier la délibération du 17 mars 2016 relative aux indemnités du Maire et des Adjointes en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul de ces indemnités. Cette modification résulte de la réforme mise en place par le gouvernement dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) applicable à partir du 1er janvier 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les indemnités brutes de fonction des élus, à compter du 1er avril 2017, comme suit :

- Maire : 80% de l'indice IB 1015 strate 31 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 500 à 999 habitants ; soit 1139.91 €
- Maire délégué : 100% de l'indice IB 1015 strate 17 pour une commune de moins de 500 habitants ; soit 658.01€
- 1er adjoint : 100 % de l'indice IB 1015 strate 8,25 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 500 à 999 habitants ; soit 367,23 €
- 3ème adjoint : 100 % de l'indice IB 1015 strate 8,25 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 500 à 999 habitants ; soit 367,23 €
- 4ème adjoint : 100 % de l'indice IB 1015 strate 8,25 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 500 à 999 habitants ; soit 367,23 €
- Conseillers avec délégation :
M. PATZOUENKOFF Julien : 4.12 % de l'indice 1015, soit 159.47 €
M. THEVENOT Pierre : 4.12 % de l'indice 1015, soit 159.47 €

10 - Bois : modification du programme des coupes 2012-2024

M. le Maire donne la parole à M. Julien PATZOUENKOFF pour présenter le dixième point de l'ordre du jour.

M. PATZOUENKOFF informe les élus de la situation à mi-parcours de la période de validité de l'Aménagement forestier. Ce document, instrument clef de la gestion durable des forêts, couvre la période de 2012 à 2024.

Suite à des retards d'exploitation, des régénérations non terminées, des coupes

non prévues sur la fin de la période et à quelques erreurs de codes-coupes, il convient d'effectuer un certain nombre d'ajustements.

Il n'y a pas de remise en question des choix de l'Aménagement : le classement des parcelles a été conservé (amélioration ou régénération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. Julien PATZOURENKOFF ne prenant pas part au vote) la modification présentée.

Le nouveau programme des coupes est disponible sur le site de la commune dans les « Actualités ».

11 - Questions diverses

Le Maire informe les élus de la fermeture « exceptionnelle » du bureau de Poste du 31 juillet au 19 août.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera avant le 15 avril et son ordre du jour comprendra le vote du budget, probablement le jeudi 6 avril.

M. Jean-Pierre BAUDOIN soumet aux élus le problème des « voitures crampons » qui sont garées sur les trottoirs depuis plus d'un an interdisant la circulation piétonne et obligeant notamment les parents avec poussette à descendre sur la chaussée. Le Maire propose de contacter personnellement les personnes concernées pour voir avec elles comment les aider à libérer l'espace public réservé à la circulation de tous.

M. Jean-Pierre BAUDOIN propose de mettre en place un panneau provisoire d'affichage libre à Saucourt qui ne dispose plus depuis près d'un an de cet espace d'expression particulièrement utile en cette période électorale.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h15.

En mairie, le 10/02/2017
Le Maire
Laurent MARRAS